



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Inspection Générale de l'Enseignement
Maritime

Unité des Concours et Examens
Maritimes

**CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES MARITIMES
PÊCHE
Session : 2017**

Après avoir délibéré à Nantes, le 4 juillet 2017

Sur proposition du jury, le certificat de fin d'études maritimes pêche peut être délivré aux candidats suivants (sous réserve qu'ils ne l'aient pas obtenu lors d'une session antérieure) qui lors de la session 2017, **n'ont pas été admis** à l'examen pour l'obtention du brevet d'études professionnelles maritimes pêche institué par l'arrêté du 22 décembre 2009, mais qui ont obtenu aux épreuves de cet examen une moyenne générale d'au moins 5 sur 20 et aucune note égale à zéro à une épreuve d'une matière du domaine professionnel (arrêté du 12 décembre 2006, modifié),

Centre de BOULOGNE

FONTAINE Djimmy Marcel 20156093 BL

Centre de FÉCAMP

NÉANT

Centre de CHERBOURG

BARBEY Brandon Charles 20156524 CN
PONTIN Lauzan Yannick 20156721 CN

Centre de SAINT-MALO

NÉANT

Centre de PAIMPOL

NÉANT

Centre du GUILVINEC

NICOT Arthur Jean 20146220 CC

Centre de ÉTEL

GUILLOU Kylian 20156744 CC

Centre de NANTES

DJABEA MOUSSISSA Lorenzo Ivan 20156054 NA
MARET Bastian Stéphane 20156057 NA

Centre de LA ROCHELLE

NÉANT

Centre de CIBOURE

ESCANDE Adrien Marceau	20157160	BA
GOMES VALENTE Joao Paulo	20136451	BA
MARTINEZ Vincent	20136452	BA

Centre de SÈTE

JANIN Melvin André	20136330	ST
LUBRANO Jean José	20136332	ST

Centre de BASTIA

HOOLANS Luca Pierre	20156914	BI
---------------------	----------	----

Centre de BLANCHET

KERDIOUI Mehdy Sofian	20157371	PP
ROSMADÉ Nordine Marvin	20157376	PP

Total 15

Le Certificat correspondant sera enregistré par le Directeur interrégional de la Mer ou le Directeur de la Mer dont dépend le candidat.

NANTES, le 4 juillet 2017

Le président de la commission d'examen
Le professeur en chef de 1^{re} classe
de l'enseignement maritime
Laurent GALY



Destinataires :

Pour diffusion aux services des affaires maritimes et aux établissements scolaires concernés.

Copies : IGEM - GM1 - GM2 - dossier - chrono